

SEANCE 1 - 25 matin

Présidence : Dominique DAPARO / présence à l'ouverture : 41

Premier point à l'ordre du jour : revendicatif

Introduction Olivier Courbe-Vadebout

note introductive en annexe 1

SEANCE 2 - 25 après-midi

Présidence : Carole TENOT / présence à l'ouverture : 43

- suite revendicatif

Suite au rapport introductif du secrétaire général, plusieurs idées fortes ont été exprimées, notamment sur le plan politique suite aux résultats du 1^{er} tour des élections présidentielles.

L'essentiel des éléments du débat a porté sur la nécessité de faire barrage au FN, de combattre le fascisme, de faire du futur 1^{er} mai une journée forte de lutte pour nos revendications et contre le danger de l'extrême droite.

La question d'un communiqué spécifique a été posée, mais la majorité des camarades ont décidé d'attendre le communiqué fédéral et son contenu prévu pour la mi-journée.

Ce dernier, une fois connu, est adopté par la CEN qui décide inutile d'en écrire un autre CGT-DGFIP qui risquerait de créer de la confusion.

En outre certains camarades, estiment que ce n'est pas le rôle d'un syndicat de donner des consignes de votes.

Autres points abordés :

- les initiatives locales (DISI, Guyane, 94 ...) : nécessité de mieux faire les faire connaître, d'aller voir les camarades en lutte et de les aider à les développer ;
- SPF : situation "dramatique", mouvement de privatisation en cours au profit des notaires (+/- 10000 emplois concernés), SPF = laboratoire de la DGFIP ;
- campagne IR : les accueils s'écroulent (manque d'effectifs) et la souffrance des agents en contact avec le public est grandissante ;
- le PAS : urgence d'avoir des contacts rapidement avec nos collègues et les usagers en utilisant les écrits du syndicat et ceux de la Fédé ;
- élections professionnelles de décembre 2018 : ne pas se louer et tout faire pour les gagner, il y va de l'avenir de notre syndicat et de sa représentativité ;
- dialogue social : les pétitions circulent et sont signées massivement ici et presque pas là ... il nous faut retourner au contact de nos collègues afin de les sensibiliser plus encore au risque que le DG fait peser sur leur droit à être représentés et défendus ; la question est posée sur la légitimité de B PARENT à détruire le dialogue social alors même que son ministre de tutelle fait ses valises !
- RIFSEEP : nécessité d'une campagne percutante sans oublier les géomètres qui seront les 1ers touchés à la DGFIP (octobre 2017);
- action du 7 mars : des regrets sont exprimés sur le fait que cette journée n'a pas été suffisamment préparée et relayée d'où un échec de la mobilisation ;
- libertés syndicales : sont évoqués les cas d'Elie DOMOTA, secrétaire général de l'UGTG (Guadeloupe) traduit en justice pour des faits relevant du combat syndical et de Henriette HENRY, contrôleuse du travail, sous le coup d'une procédure disciplinaire ; il est proposé des motions de soutien à ces deux camarades victimes de criminalisation syndicales ;
- formation professionnelle : promotion interne (concours) mise en pièce par le DG

SYNTHESE

- SPF : ok pour un tract
- libertés syndicales : ok pour les motions de soutien
- formation professionnelle : un 1^{er} modèle de pétition est déjà en ligne sur le site
- luttes en cours : ok pour une expression nationale après le 2ème tour des élections présidentielles
- dialogue social : ok pour un tract ou une adresse des élus aux collègues et aux usagers

Vote : POUR 37 ; CONTRE 0 ; ABST 1

Second point à l'ordre du jour : les cadres

Introduction Hélène GUERRA

note introductive en annexe 2

Débats et interventions :

- Développer l'implantation de la CGT chez les cadres A et A+
- Catégories en difficultés (risque psycho- sociaux)
- Demandes d'interventions « particulières » dues au « devoir de loyauté »
- Conditions de travail
- UGIC
- Perspectives d'évolutions de carrières en baisse
- Constat d'avoir une difficulté pour une activité militante
- Quelles sont nos propositions d'action pour les cadres
- Isolement et problème de positionnement du A+
- Revendicatif différent selon les postes occupés

-Constat et propositions suite aux interventions :

- Les sections ne sont pas toute en capacité de donner des éléments de réponses au-delà des droits et garantis
- Développer une activité spécifique par catégorie A et A+
- Mettre en place une cellule d'assistance pour répondre aux risques phycho-sociaux
- Replacer le revendicatif des A+ en cohérence avec le contexte de travail
- Demander audience à la DG concernant le droit syndical
- Ambition pour que les élections de 2018 la CGT soit plus présente

Relevé de décisions

- Structuration de l'activité cadre par région avec activité spécifique
- Désignation d'un correspond A+
- Participer à l'activité au niveau Fédérale, UFICT, cadre non statuaire et UFSE , collectif cadre.
- Faire un revendicatif commun en A et A+

Vote : POUR 38

SEANCE 3 - 27 matin

Présidence : Clémence THOMAS / présence à l'ouverture : 36

- report ou non du congrès
- politique financière

Premier point à l'ordre du jour : prochain congrès

Introduction Olivier Courbe-Vadebout

note introductive en annexe 3

Conformément à la décision du Conseil national, les sections ont été consultées sur le report du congrès en 2019 (après les élections professionnelles de 2018) comme les statuts le permettent (article 12-2) et de donner mandat à la CEN afin de prendre la décision finale sur le sujet.

Débat :

- Il était question d'un report pour des raisons financières : c'était l'argument évoqué en mars et la Polfi aurait dû être évoquée en premier.
- Le Conseil national aurait dû voter sur le sujet et c'est vraiment regrettable!
- Le calcul des votes a été effectué par FNI et par sections mais certaines sections n'ont pas détaillées le nombre de voix des syndiqués pour ou contre. Faut-il en tenir compte ?
- Il s'agit d'une consultation et ce sera à la CEN de trancher et de prendre la décision finale. Dans ces conditions, il est inutile de compliquer les résultats car il n'a jamais été question de comptabiliser les FNI.
- Les élections professionnelles seront compliquées à organiser en raison du vote électronique notamment et il sera impossible de tenir un congrès en même temps.
- Le rétro-planning est parlant et il est dommage de ne pas l'avoir transmis aux sections avant la consultation.
- Les listes pour les élections professionnelles locales seront difficiles à constituer et un report du congrès s'avère nécessaire !
- C'est très satisfaisant d'avoir obtenu les documents 8 jours avant la tenue de la CEN mais le rétro-planning n'a été transmis qu'aujourd'hui et c'est dommage pour la tenue des débats. En cas de report du congrès, l'expérience passée démontre que la CEN de septembre 2018 sera consacrée à la préparation du congrès et non pas aux élections !
- La tenue d'un congrès en février/mars 2018 paraît judicieux afin de pouvoir préparer les élections sereinement . Il serait intéressant de savoir combien de membres de la CEN actuelle seraient susceptibles de démissionner en 2018 en cas de prolongement du mandat.
- Il y aura des insatisfaits dans les deux camps à l'issue de la décision de la CEN et les résultats des votes sectionnaires n'éclairent pas le débat car la moitié sont pour ou contre ce report. Le résultat des élections professionnelles sera déterminant pour l'avenir de notre syndicat et nous devons en être conscient.
- Les élections tiennent une place importante dans les débats car il ne faut pas les rater. L'élément financier est déterminant car étant donné la situation financière du syndicat national, il faudra choisir en cas de non report entre financer un congrès ou des élections.

- Aucune piste n'est envisagée pour la tenue en mai 2018 d'un congrès au niveau logistique. Les forces militantes actuelles ne permettent pas d'organiser en 2018 un congrès et des élections. Il faudra faire campagne avec les autres syndicats de la CGT pour réussir ces élections. Il est logique que la CEN actuelle assume les résultats de ces élections et non pas une nouvelle CEN non responsable du bilan.
- Avant le vote sur le report, il faut d'abord voter à main levée pour savoir qui compte démissionner en cas de report du congrès et donc de prolongement du mandat.
- Il faut tout miser sur les élections professionnelles et associer les membres de la CEN à la préparation du congrès et ne pas laisser cette charge aux membres du BN.
- Le temps d'adaptation des nouveaux membres de la CEN nécessiterait de mettre en place un dispositif d'accompagnement pour les aider à s'intégrer. Il faut tenir compte de l'expérience acquise et un report serait bénéfique.
- Le BN est actuellement en sous-effectif et cette situation ne permet pas d'organiser un congrès en 2018.

SYNTHÈSE

Un sondage immédiat auprès des membres de la CEN va permettre de déterminer le nombre de démissionnaires en cas de report.

Résultat du sondage : 2 camarades sur les 32 présents projettent de démissionner de leur mandat en cas de prorogation de celui-ci.

Par ailleurs, le rétro-planning sera transmis aux sections afin de les éclairer sur les difficultés d'organisation d'un congrès en 2018.

Vote sur le report du congrès :

pour 29 - contre 3- absents 0

Deuxième point à l'ordre du jour : Politique financière

Introduction de Bruno Monziol

Une étude a été effectuée par la commission mutualisation et la CFC.

Le tableur 2017 fait apparaître le reste à reverser des cotisations pour l'année 2016.

Il s'agit d'une comptabilité d'engagement appliquée en 2017 et validée par le Commissaire aux comptes.

Sur ce nouveau tableur 2017, un onglet permet aux sections de prendre connaissance d'un solde à verser mais il faut que les sections renseignent correctement le tableau 2016 afin d'établir celui de 2017.

Il apparaît que 18 sections n'ont pas transmis le tableau 2016 et n'ont également pas reverser les cotisations au national.

Le retard de reversement des cotisations au syndicat national est d'un montant de 244 602 euros au 31/12/2016.

Il a été décidé de demander une régularisation aux sections mais en cas de contestation ou de problème de trésorerie, il est possible de contacter Bruno Monziol afin de trouver une solution.

Débat:

- Une réponse du BN est attendue aux questions posées par la section 44 sur les comptes annuels de 2011 à 2015 (une copie de leur mail a été transmis aux membres de la CEN).
- Différentes sections contestent et demandent des informations car elles étaient persuadées être à jour de leurs cotisations, notamment au sujet du reliquat des années 2011 à 2015.
- La saisie du tableur doit être effectuée correctement car si les rubriques ne sont pas remplies, l'analyse est automatiquement incorrecte.
- Une nette amélioration des versements en 2016 est constatée mais quelle solution équitable doit-on retenir pour les reliquats de la période 2011/2015 ? Les sections doivent rembourser mais en cas de grande difficulté, elles doivent contacter la commission mutualisation et Bruno Monziol.
- Il faut transmettre impérativement les motions des sections aux membres de la CEN.

SYNTHÈSE

Pas de suspicion de malversation mais il convient de comprendre la nature des décalages de versements des sections.

Afin de faciliter les versements des sections, les virements bancaires vont être effectués sur un compte bancaire dédié.

Par ailleurs, la section 44 recevra une réponse à leurs questions.

VOTES (35 présents)

pour 34- contre 1- absentions 0

Troisième point à l'ordre du jour : mesures d'économies proposées par la Commission Mutualisation à la Politique Financière

Débat:

- La diminution du nombre de délégués est une piste à étudier. Les repas du midi : pourquoi ne pas faire appel à des associations d'insertion dont le coût serait moins élevé ?
- Le sujet de la formation syndicale est une mauvaise piste et cette proposition est donc retirée de la liste
- Il faudrait augmenter le montant des remboursements des repas du soir si les repas du midi ne sont plus remboursés !
- AFUL : certaines fédérations ne payent pas leur part et il faudrait que nous demandions la même chose en raison de nos difficultés financières.

SEANCE 4 - 27 après-midi

Présidence : Laurent PERIN / présence à l'ouverture : 36

- suite politique financière
- bilan CTS 2015/2016 et Orga
- droits syndicaux interpro

suite politique financière

Devant la situation financière actuelle du syndicat , et suite à la réunion et aux prescriptions de la commission politique financière réunie avant la CEN , plusieurs réflexions ont été envisagées parmi lesquelles :

- la diminution du nombre de CEN dans l'année
- baisse du budget de la formation syndicale (abandonnée pendant les débats)
- non remboursements des repas de midi (CEN) ou tout le temps (BN)

D'autre part plusieurs pistes à moyen terme ont été évoquées :

- réflexion sur le nombre de délégués au congrès
- augmentation de la participation des sections au frais du congrès
- prix des nuitées à Montreuil (75€ maxi) et invitation à aller vers le complexe locatif de Bagnolet (moins cher)
- Travail sur les adhérents « fantômes » (lié à la mise à jour du cogitel)

5 votes ont été effectués :

Sur l'impulsion à aller dormir à Bagnolet (liberté de choix):

3bst 0 c 31p

Arrêt des remboursements du repas de midi à la CEN :

19c 2abst 13p 1nppv

Diminution à 4€ des remboursements du repas de midi à la CEN :

16c 5 abst 12 p 1 nppv

Remboursement des repas au choix des militants (dans la limite de 7,50€)

16c 7abst 9p

Proposition (venue durant le débat) de ne pas rembourser les membres du BN des repas du midi à partir du moment où ils bénéficieraient des tickets restaurants (et pour ceux là seulement)

20c 5abst 6p 1 nppv

Second point à l'ordre du jour : bilan CTS 2015/2016 et Orga

Introduction Pascal FUSIL

note introductive en annexe 4

Cette présentation n'a débouché sur aucune décision et n'a pas été soumise à vote

Troisième point à l'ordre du jour : droits syndicaux interpro

Introduction Pascal FUSIL

note introductive en annexe 5

Présentation de la consommation des droits syndicaux 2015 et 2016.

Présentation et débat sur l'attribution des droits syndicaux interprofessionnels à partir des critères fixés par la confédération.

Vote sur la proposition de répartition de ces droits :

2 c 13 abst 14 p

Un cas est mis à part pour 1 vote sur les droits interpro concernant la section de Moselle . Le versement de ces droits étant conditionné au versement de cotisations 2016 de la section .

1c 6 abst 22 p

Votes de motions

2 motions l'une concernant la situation de Domota et l'autre celle de Henry ont été adoptées à l'unanimité .